



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021 A 20H00

LIEU : Salle du conseil de Saint Georges en Couzan

PRESENTS : M David Buisson (maire), Mme Audrey Bessay (1^{er} adjoint), M Guillaume Chavaren (2^{ème} adjoint), Mme Lucie Deschamps (3^{ème} Adjoint), M André Derory (conseiller délégué), M Serge Marcoux (conseiller municipal), Mme Françoise Deygat (conseillère municipale), M Patrick CHARLES (conseiller municipal) Mme Monique RONDEL (conseillère municipale)

EXCUSÉ(S)

ABSENT(S) M Stéphane Guerreau

SECRETAIRE DE SEANCE : M Patrick Charles

Le compte rendu de la précédente réunion est lu par Monsieur le Maire. Ce dernier est validé à l'unanimité.

1 ANTENNE RELAIS « LE POYET »

L'instance de concertation départementale qui est composée de Madame la préfète, de la DDT, des maires de Sail-sous-Couzan et Saint Georges en Couzan, les représentants de l'opérateur Bouygues et du collectif contre cette antenne s'est réunie le 24 septembre dernier.

Après plusieurs heures de réunion ou aucune décision n'a été prise, la préfète demande aux deux communes, qui sont favorables à l'implantation de l'antenne, de trouver une solution pour reloger la personne qui est ultrasensible aux ondes.

→ **DECISION** : La décision doit être prise lors d'une prochaine réunion

2 POINT SUR LES TRAVAUX ROUTE DU STADE

La partie assainissement (entreprise SADE) est terminée

La pose de pavés ainsi que le tapis d'enrobés (entreprise EUROVIA) doivent débuter le 22 novembre pour 3 semaines.

3 TRAVAUX TOITURE CRECHE.

La commune a constaté des malfaçons, sur la toiture de la crèche, Infiltration d'eau sur les plafonds. L'entreprise DG peinture a fait les travaux intérieurs en août pour un montant de 421.25 € HT soit 505.50 € TTC.

Après le désistement de l'entreprise Fred maintenance c'est Delaunay toiture qui a fait le travail pour un montant de 2269 euros

Tous ces travaux ont été réglés par l'assurance (garantie décennale)

4 CONVENTION CEL



Six communes font partie de la convention

15 000 euros de fonctionnement

17,97% Pour la commune (ratio par habitant) soit 2 695,11 euros pour la commune

Portage de repas : 0.90 centimes par habitant soit 400.50 euros pour la commune

Tous ces services sont gérés par Famille Rurale de Chalmazel

→ **DECISION** : Le conseil adopte les deux conventions à l'unanimité

5 MOBILITE DEMARCHE COVOITURAGE

Monique RONDEL et André DERORY représenteront la commune auprès de la commission à Loire forez

6 DEVIS GARDE-CORPS ENTREE CRECHE

La haie devant l'entrée de la crèche sera arrachée et remplacée par un garde-corps pour une meilleure visibilité

Un devis de l'entreprise Didier Damon de 1 985,50 euros pour ces travaux

→ **DECISION** Le conseil accepte à l'unanimité le devis

7 CLECT

Après la restitution des voies communales à caractère de place par LOIRE FOREZ le montant de la clect (commission local d'évaluation des charges transférées) passe de - 6842.48 €uros à -2 729.08 euros pour 2022 (soit 530.24 € en fonctionnement et 3583.16 € en investissement)

→ **DECISION** Le conseil approuve le rapport de la CLECT

8 CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE GAEC DE SERVANGES

La convention pour la fourniture d'eau du parcours pieds nus a été refaite en accord avec les 2 parties. Cette nouvelle convention sera applicable en 2022.

→ **DECISION** Le conseil approuve cette nouvelle convention

9 QUESTIONS DIVERSES

9.1 Création de supports vélos, 3 places, salle des fêtes et terrain de foot

→ **DECISION** : Le conseil donne son accord à l'unanimité

9.2 Devis de l'entreprise Ballet pour améliorer les performances des ordinateurs de l'école pour une somme de 525 euros HT

→ **DECISION** Le conseil donne son accord à l'unanimité



9.3 Gendarmerie

→ **DECISION** le conseil donne un avis défavorable pour la fermeture et un avis favorable pour des permanences en cas de fermeture

9.4 Avenant contrat RGPD service commun Loire forez, pour les secrétaires de mairie, pour l'achat d'un nouveau logiciel : 109 € pour 2021 et 103 € pour les autres années

9.5 arrivé d'un TIG le 18 octobre pour 140h

9.6 La commune est dans la zone pour les pneus hiver du 1 novembre au 31 mars

9.7 centre de vaccination troisième dose à partir du 27 octobre de 8h30 à 14h à Saint Bonnet le Courreau

9.8 demande de subvention MFR Montbrison

→ **DECISION** Le conseil refuse à l'unanimité

9.9 L'Entreprise Gourbière se déplace en mairie pour le projet de lotissement sur la commune le 15 octobre.

9.10 L'entreprise Delaunay toiture a nettoyé les chenaux de l'église pour une somme de 470 € HT

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30

